

**Compte rendu de la séance du conseil municipal**

**02 décembre 2013**

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie ce jour de 20h30 à 23H30

Présents : Catherine DETHUNE - Jacques-Yves PUTEGNAT - Patrice BIERI - Claude SALLET - Emmanuel RAIMOND - Denis MOLINIER - Pascal BIERI - Pierre HUET - Murielle STEPHAN - Marc DEFORGE

6 observateurs

Secrétaire de séance : Claude SALLET

**Ordre du jour :**

**1- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal précédent :**

A la demande de Pierre HUET, dans le paragraphe relatif au contrat d'insertion, il faut lire « CAP EMPLOI nous a informé de la possibilité pour la commune de prolonger son contrat . . . » en lieu et place de « CAP EMPLOI peut prolonger son contrat d'un an . . . »

Après acceptation de cette modification, le compte rendu est approuvé avec 8 voix pour et 2 abstentions.

**2- Points étudiés en 'commission projets':**

• **Réhabilitation de la mairie**

En introduction, le maire rappelle que les travaux de réhabilitation de la mairie n'ont pour objectif que la mise aux normes de ce bâtiment public (accessibilité, chauffage) et l'amélioration des conditions de travail et qu'en ce sens ils ne pouvaient être qualifiés de pharaoniques. D'autre part, les plans ont toujours été connus de tous et sont restés conformes à ceux utilisés pour la demande de permis de construire.

Les avis de chacun :

Patrice : Pour la rénovation de la mairie mais souhaiterait que notre ouvrier soit utilisé le plus possible quitte à embaucher temporairement une personne pour les travaux extérieurs de la commune.

Marc : En s'appuyant sur les estimations de l'architecte, les travaux envisagés sont trop coûteux vu la conjoncture ne permettant pas d'espérer l'attribution de prêts conséquents et demande à connaître le cout exact de la rénovation de l'assainissement.

Claude : Estime qu'il serait dommageable de décharger l'ouvrier communal de ses travaux habituels et rappelle que la mairie doit rester un bâtiment administratif le plus fonctionnel possible en prévision de futures réorganisations territoriales.

Pierre : se positionne Pour la rénovation du bâtiment en privilégiant les entreprises qui sont, vue la conjoncture économique, en recherche de chantiers plutôt que de confier les travaux à notre employé surtout que certains de ces travaux nécessiteraient des interventions extérieures. Il rappelle également que les finances actuelles de la commune sont saines, que la commune n'a qu'un seul emprunt en cours et qui plus est couvert totalement par les loyers des trois maisons.

Jacques-Yves : Favorable à la réalisation des travaux en faisant appel aux entreprises extérieures ce qui serait un gage dans la rapidité de leur exécution.

Denis : N'est pas favorable aux travaux envisagés vu le coût trop élevé du projet. Préconise un simple rafraîchissement des locaux, et souhaiterait des opérations ponctuelles sur plusieurs années pour les travaux plus conséquents.

Murielle : Est pour le lancement de l'appel d'offres.

Pascal : Rappelle que dans ce bâtiment accueillant du public et dans lequel travaille du personnel dont on a la responsabilité plus rien n'est aux normes et que le local, renfermant la chaufferie plus que vétuste, se décolle dangereusement du bâtiment. Il fait remarquer que financièrement le découpage en plusieurs chantiers étalés dans le temps représentera une charge financière au mieux équivalente à celle que représenteraient les travaux d'une réhabilitation d'ensemble.

Emmanuel : Oui pour une réhabilitation faite par des professionnels mais souhaiterait des travaux plus légers.

Avant de passer au vote sur le lancement de la procédure d'appel d'offres, Madame le Maire rappelle que tous travaux envisagés doivent être en conformité avec les préconisations du PAVE.

Les membres du conseil autorisent Madame le Maire par 8 voix pour et 2 contre à engager la procédure d'appel d'offres et de signer tout document relatif à celle-ci.

- **Extension des réseaux Rue de la Marguette**

Pour compléter le cahier des charges, la commune va se rapprocher d'Orange. Pour cela, une projection sur le nombre possible de constructions à venir leur sera fournie afin d'optimiser le nombre de points de branchements à prévoir.

- **Eclairage public**

Courant octobre, le SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne) a réalisé à notre demande un audit technique du réseau d'éclairage public de la commune. Parallèlement à cela il a été proposé par le SIEM la possibilité selon l'une des deux options de lui transférer la compétence « maintenance des réseaux » actuellement détenue par la commune. Pour compléter le tout, la commune avait à se prononcer sur la modification des statuts du SIEM.

Bien que favorable, la 'commission projets' a demandé un certain nombre d'éclaircissements. Depuis, le maire accompagné d'un adjoint a pu s'entretenir longuement avec M. LACAUGIRAUD directeur du SIEM et le chargé d'opérations M. BATALLA et obtenir les explications suivantes :

- La déclaration de vétusté des équipements se fait uniquement au regard de l'âge des équipements, à savoir 6 ans pour nos types de lampe (4153 heures de fonctionnement). Nos 78 points lumineux sont dans ce cas. (Dont 1 de type fluo-ballon à modifier car proscrit à partir 01/03/2015)
- Le transfert de compétence se traduira par une politique de prévention (faite par des entreprises habilitées) avec changement des lampes tous 4 ans et des ballasts tous les 6 ans ainsi qu'un logiciel cartographique SIG (Système d'Information Géographique) de notre réseau d'éclairage public et de la gestion des réponses aux diverses demandes administratives (DT/DICT) faites par les entreprises intervenant sur le domaine public. Le tarif annoncé de 2 071,17€ pour la première année, avec changement de l'ensemble des lampes et éventuellement quelques ballasts, sera ensuite modulable en fonction des campagnes de prévention.

Après avoir rappelé les coûts d'entretien des 5 dernières années de notre réseau, le maire propose la délibération pour le transfert de la compétence éclairage public avec choix de l'option 1 comprenant la maîtrise d'ouvrage et la maintenance des réseaux.

Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

En ce qui concerne la modification des statuts du SIEM il nous a été donné confirmation que la représentativité des communes restait inchangée.

Pour le transfert de la compétence « aménagement numérique du territoire » c'est à la communauté de communes d'en faire ou non la demande

En ce qui concerne l'organisation des réseaux de communication électroniques citée dans l'article 2 des statuts, il ne s'agit que d'Internet (couverture à 100% du territoire en TriplePlay 'Téléphone+télévision+Internet' à l'horizon 2025), le SIEM n'ayant pas le pouvoir d'influencer les fournisseurs d'accès à la téléphonie mobile.

Enfin en ce qui concerne l'exploitation des énergies renouvelables c'est une compétence imposée par les pouvoirs publics. Le SIEM pense qu'il est plus intéressant de favoriser les investissements privés de grande échelle.

Le maire propose la délibération validant la modification des statuts du SIEM.

Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

- **Terrain de BMX**

La commission est favorable pour cet équipement, mais les devis reçus (2 des 4 entreprises contactées ont répondu), ne concernaient que la plus importante des 2 pistes. Il a été demandé un nouveau devis pour l'ensemble du projet.

Il reste à choisir le plus judicieusement possible le lieu d'implantation de cette activité. Trois emplacements avaient été envisagés mais parmi eux, celui compris entre le terrain de foot et le taxiway du terrain d'aviation a vite été abandonné.

Possibilité d'envisager une installation après le terrain de tennis, mais qui viendrait soustraire de la surface à une zone de la commune potentiellement constructible classée en 2AUC. Qui plus est ce terrain rencontrerait les mêmes problèmes d'entretien que le tennis de part la proximité des arbres et serait à l'écart de toute surveillance visuelle (N'oublions pas que la piste débutante pourrait accueillir de jeunes enfants).

Dernière implantation possible est la zone rue de la gare dans le prolongement du terrain multisports. Dans cette hypothèse une sécurisation avec la route sera à prévoir. La proximité des habitations n'est pas à ignorer, mais la proximité du terrain multisports et de la toute nouvelle aire de jeux formerait un pôle attractif pour les familles.

Afin de compléter notre réflexion, il a été convenu de contacter les familles des jeunes Ecuriots à l'origine de cette demande afin de recueillir leurs avis.

- **Charges EDF :**

Malgré l'augmentation de la consommation due en partie à la mise en place des accueils de loisirs du mercredi après midi il n'y aura pas de répercussion financière auprès de l'association, la volonté de la commune étant de pérenniser au mieux les activités en direction de la jeunesse.

En ce qui concerne le chauffage de l'ancienne école après un rendez-vous avec notre électricien Maurice PIERRE, il a été confirmé que les radiateurs électriques étaient plus que vétustes. Lors du prochain budget, l'investissement dans de nouveaux radiateurs devra être prévu. Cet entretien a permis de confirmer que les relais de commande du plancher chauffant étaient opérationnels et que ce dernier prenait le relais des radiateurs en période de tarifs d'heures creuses.

Les consignes d'utilisation des locaux ont été rappelées à l'ensemble des usagers.

- **Elagage**

La haie de thuyas bordant le tennis y a trouvé une terre de prédilection pour s'y développer. Vu l'ampleur des sujets, un élagueur professionnel a été contacté pour qu'il nous propose une solution afin d'en maîtriser son développement.

Solution : (devis de 1137€ HT)

Côté tennis une taille verticale reprenant celle déjà réalisée bénévolement par l'entreprise Ver'Tige, complétée sur l'autre côté par une taille conservant la forme actuelle, le tout égalisé en hauteur à celle du plus petit sujet actuel.

Profitant de la venue de cet élagueur a été également étudié le problème d'interférence avec l'éclairage public posé par certains des 18 érables de la rue du Mazin. Ces arbres s'avèrent être malheureusement des arbres de pleine forêt, il est donc urgent de limiter leur croissance.

Le conseil a rejeté la solution radicale qui aurait été de les remplacer par des sujets plus appropriés à l'environnement urbain.

Il a été opté pour une taille dirigée, dite en « tête de chat », qui, si elle va nous permettre de domestiquer les arbres, nécessitera des travaux réguliers de taille tous les 2 ans au maximum. Le devis annoncé est de 825€ HT

- **Alimentation en eau pour les arrosages de la commune**

Suite à la fermeture du point d'eau qu'utilisaient les agriculteurs près de l'ancienne gare et où notre employé remplissait la tonne à eau pour l'arrosage des fleurs une réflexion est menée pour y remédier.

Actuellement des cuves de récupération des eaux de pluie sont installées dans la grange. Le complément en eau étant gracieusement offert par Emmanuel RAIMOND.

Commune d'Ecury sur Coole

Deux solutions sont à l'étude. Soit la création d'un puits pour un montant estimé de 400€ TTC, soit l'utilisation de l'eau de la concession pour un coût de 70€ par an (environ 26 m<sup>3</sup>)

- **Local de rangement**

L'ouvrier communal a terminé de déblayer la totalité de l'intérieur du local, permettant ainsi de mieux entrevoir les travaux à réaliser et d'en faire un chiffrage plus précis.

### **3- Commission Traverse du village :**

En introduction le maire rappelle qu'au regard de l'évolution des subventions, il était évident pour l'ensemble du conseil qu'il fallait revoir les objectifs du projet à la baisse.

La commission oriente l'étude vers la sécurisation du centre village et plus particulièrement la problématique que présentent les sorties directement sur la chaussée de la salle des fêtes et de la boulangerie, sans occulter la gestion des entrées de village.

Le montant des subventions attendues sur l'enveloppe des « amendes de police » est de 50 000€ ce qui correspondrait à 160 000€ de travaux.

Une nouvelle réunion est programmée avec Mr MEZINO responsable de la sécurité routière au Conseil Général, Mr FRANCOIS directeur des routes départementales en présence de M. MULOTTE chargé de missions de la société SNC-LAVALLIN afin de trouver le meilleur compromis.

### **4- Inventaire des archives :**

La législation prévoit qu'une procédure de récolement soit faite à la fin de chaque mandat, permettant ainsi de connaître le contenu des archives communales transmises à la nouvelle équipe.

Dans ce but un archiviste du Centre de gestion de la Marne est venu faire un état des lieux du contenu et de l'organisation des archives de la mairie.

Si la commune le souhaite, le Centre de gestion propose 2 types de prestations.

- Soit une opération lourde de classement des fonds d'archives consistant à trier, éliminer, classer, reconditionner et coter les archives, rédiger l'inventaire et son index tout en informant le personnel et ou les élus aux principes et techniques de l'archivage. Cette opération nécessiterait une intervention de 9 jours pour un coût de 1692€
- Soit une action comprenant le tri suivi d'une élimination de certains documents et un regroupement thématique des archives conservées. Cette opération nécessiterait une intervention de 4 jours pour un coût de 752€

Le conseil prend le temps de la réflexion, sachant que même si ce travail n'a jamais été fait, cette action pouvant s'inscrire dans un cadre de formation du personnel elle permettrait de partir sur des bases saines pour les prochaines mandatures.

### **5- Décision modificative :**

Le montant de l'achat de 2 nouveaux extincteurs étant de 356,41€ et non de 350€, le maire propose de transférer du compte 2184, opération 19 (Achat d'aspirateur) au compte 2158, opération 49 (Achat d'extincteur) la somme de 10€.

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

### **6- CCVC :**

Voir tableau d'affichage et site internet de la mairie.

### **7- Commission Animations :**

La traditionnelle matinée consacrée à la plantation des arbres, pour fêter les naissances survenues ces douze derniers mois, aura lieu le samedi 14 décembre à 11h30. Le Bois des petits Ecuriots va s'agrandir derrière la haie de thuyas du terrain de tennis.

Les décorations lumineuses de fin d'année ont très mal vieilli. Les 2 traverses d'entrée de village sont en trop mauvais état pour être à nouveau installées. En ce qui concerne les appliques posées sur les mats de lampadaire,

Commune d'Ecury sur Coole

seules 5 modèles blancs étaient en état de fonctionnement, un modèle blanc et bleu a pu être restauré. Il a été décidé d'installer ces 6 décorations dans la traversée du village de part et d'autre de la mairie.

Afin de remettre en état les autres appliques, le conseil a décidé commander auprès du fournisseur le matériel nécessaire. Le devis fait ressortir une dépense prévisible de 540€ HT.

#### **8- Sécurité Terrain d'aviation :**

Pierre HUET s'est rendu à Metz pour une réunion d'information sur la sécurité à mettre en œuvre sur l'exploitation des terrains d'aviation.

Depuis le transfert à la commune de la pleine propriété du terrain d'aviation en date du 01/01/2007, la commune n'ayant pas fait de délégation de service publique en est l'exploitant (l'inventeur) et a, entre autres, à sa charge l'entretien du terrain, la diffusion de protocole auprès des pilotes, voir dans des cas d'indisponibilité du terrain l'émission d'AIP (Publication d'Informations Aéronautiques).

#### **Questions diverses :**

Il n'est pas donné suite à une demande de signature d'un appel au Président de la République, visant à la création d'un mausolée à la mémoire des femmes et des hommes fragilisés ou exterminés par le régime nazi, étant donné la provenance incertaine du mail.

Le conseil donne son accord pour que la commune souscrive à l'achat de deux exemplaires de l'ouvrage « titre » écrit par Madame Anne Marie LEVEQUE et dont une présentation sera faite aux habitants de la vallée lors d'une manifestation organisée sous l'égide de l'association EUROCOOLE le vendredi 06 décembre à la sale des fêtes d'Ecury-sur-Coole

Fin de séance à 23h30